L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

DUFOUR & LINET, Editeurs-Propriétaires.

Bureaux—No. 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 3 DECEMBRE.

MESSAGE

—DU—

Président des Etats-Unis.

(Transmis par le Télégraphe.)

Voici la traduction du Message du Président des Etats-Unis, message qui nous a été transmis hier soir par le télégraphe.

Au Sénat et à la Chambre des Représentants:

En vous transmettant mon quatrième message annuel, je dois remercier le Dispensateur de tous les biens de ce que, comme nation, nous avons été favorisés, pendant l'année qui vient de s'écouler, de la paix à l'intérieur, de la paix à l'extérieur et d'une prospérité générale qui ne sont le lot que d'un petit nombre de peuples. A l'exception du récent incendie dévastateur qui a balayé, comme d'un souffle, de la surface de la terre des millions de richesses accumulées dans la ville de Boston, il n'y a pas eu à enregistrer depuis une année de grande calamité. C'est avec satisfaction qu'on remarque qu'à l'exemple des citoyens de la ville de Chicago, un an avant, dans de semblables circonstances, les citoyens de Boston ont repris courage et que tout dénote que leur énergie et leur persévérance surmonteront tous les obstacles et réaliseront la même prospérité qui eût été observée si aucun désastre ne fût survenu.

Autrement, nous avons été exempts d'calamités de guerre et des calamités qui accablent souvent les nations, et sui vaient les prévisions de l'humaine sagesse, l'avenir ne laisse apercevoir aucune cause qui menace notre tranquillité.

Quand le Congrès s'est ajourné en juin dernier, il restait à décider une question soumise par la Grande Bretagne, question qui avait sérieusement compromis le récitement par un arbitrage amiable des graves différends existant entre ce gouvernement et celui de Sa Majesté Britannique, lesquels avaient été, par le traité de Washington, référés au tribunal arbitral réuni à Genève, en Suisse. Les arbitres, cependant, ont réglé la difficulté en ayant remis en question tout le traité et menacé de troubler d'une façon malheureuse les relations entre les deux nations, d'une manière entièrement satisfaisante pour le gouvernement, et en conformité avec les vues et la politique qu'il avait maintenues.

Le tribunal qui s'était assemblé à Genève en décembre, a terminé sa laborieuse session le 5 septembre dernier, jour où, usant du pouvoir discrétionnaire qui lui donnait le traité d'accorder une somme en chiffres ronds, il a rendu la décision par laquelle il a accordé la somme de $15,500,000 en or comme l'indemnité à laquelle par la Grande Bretagne aux Etats-Unis pour couvrir toutes les réclamations soumises à son examen.

Cette décision a heureusement réglé un différend ancien entre les deux gouvernements, et conformément avec une autre décision rendue par l'empereur d'Allemagne, en vertu d'un renvoi à lui fait par le même traité, elle laisse les deux gouvernements sans aucun nuage sur les relations amicales que j'espère sincèrement voir rester sans nuages.

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport du Tribunal de Genève, accompagné des plaidoiries des arbitres, des plaidoiries des avocats des deux gouvernements, de la décision du tribunal et de l'opinion donnée par les divers arbitres. J'ai fait communiquer aux chefs des trois puissances amies qui ont accédé à la requête qu'leur avait été adressée en vertu du traité, les remerciements de ce gouvernement pour avoir bien voulu nommer des arbitres, et aussi mes remerciements aux éminents personnages nommés par elles, et mon appréciation de la dignité de la patience, de l'impartialité et des hautes capacités dont ils ont fait preuve dans l'exercice de leurs hautes et difficiles fonctions.

Le gouvernement de Sa Majesté m'a communiqué son acceptation de l'arbitrage et en cette infatigable de M. Adams, qui a été représentant au tribunal d'arbitrage de tous cordialement mes éloges à ceux de Sa Majesté. Je dois à l'agent des Etats-Unis de reconnaître hautement sa grande habileté, sa patience à toute épreuve, la fermeté à la discrétion avec lesquel-les il a rempli les hautes et délicates fonctions qui lui avaient été confiés. Je dois exprimer aux avocats éminents du gouvernement américain auprès du tribunal, de même hommage au talent et à la fidélité qui nous ont valu un résultat si avantageux.—Il appartient au Congrès de pourvoir à la juste répartition de l'argent parmi ceux qui y ont droit, et je suis convaincu qu'on doive être payée qu'au lour d'un arbitrage. Il conviendrait que l'examen des différentes réclamations fût fait sans retard. Je recommande donc la création d'une commission à cet effet.

Par l'article 34 du traité de Washington, les Etats-Unis et de la Grande Bretagne, basées sur leur interprétation du traité du 5 juin 1854, la question de bornes de territoires a été soumise à l'arbitrage de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne qui était appelé à décider laquelle de ces réclamations se rapproche le plus de la véritable interprétation du traité de 1846.

Sa Majesté ayant bien voulu se charger de cette décision, elle est priée d'agréer les remerciements sincères du gouvernement et du peuple des Etats-Unis pour le travail et les soins qu'elle a consacrés à la considération de ce différend qui date de longtemps. Je lui ai fait parvenir l'exposé soumis par mon prédécesseur, M. Motley, ministre américain à Berlin, a préparé et présenté la question au nom de notre gouvernement avec l'habileté qui ses services passés nous donnaient droit de compter. En sa qualité de membre du cabinet à la date du traité qui a donné lieu à la discussion entre les deux gouvernements, le ministre en Angleterre lors de la négociation, l'interprétation qui est maintenant déclarée non fondée d'avoir été de repré-sentant chargé de soumettre la question et de recevoir la décision,—si ce n'est en copie et l'a suivie dans toutes ses phases. J'ai montré le zèle et l'énergie d'un patriote, et le succès lui est dû en grande partie.

L'Empereur, après un mûr examen, après avoir consulté patiemment les arguments et les chartes des parties, a, le 21 octobre dernier, décidé que l'assertion des Etats-Unis qui demandaient que la ligne fût tirée à travers la manche Haro s'accordait en tous points avec la véritable interprétation du traité de 1846. Des copies de ses jugements, des réponses de chacun des gouvernements et une traduction de la décision ont été remises. Cette décision confirme le titre des Etats-Unis à l'importante archipel situé entre le Continent et l'île Vancouver et que la Grande Bretagne réclamait depuis 25 ans. Depuis la ratification du traité, elle nous laisse, pour la première fois dans notre histoire, sans questions de bornes à discuter avec la Grande-Bretagne sur ce Continent. Je me crois tenu de reconnaître la promptitude avec laquelle le gouvernement de la Reine s'est conformé à la décision avant une demande de quelconque de la part des Etats-Unis, avant même qu'ils eussent reçu de l'Empereur la nouvelle officielle, la Reine avait ordonné l'départ des troupes, la cessation de toute réclamations, afin que les Etats-Unis restassent maîtres absolus du territoire.

Je suis heureux de pouvoir vous annoncer que l'ordre de Sa Majesté au sujet des troupes a été exécuté et que l'occupation militaire conjointe de San Juan a cessé. Les îles sont maintenant en la possession exclusive des Etats-Unis, ils maintenant nécessaire d'en achever le re-vé, de déterminer la ligne que doit traverser la manche Haro et sur laquelle la commission qui a tracé le reste de la ligne n'a pas pu s'accorder. Je recommande la nomination d'une commission qui devra s'occuper avec vele que pourrait désigner Sa Majesté. L'expérience des difficultés que présente la détermination de notre ligne admise après l'occupation du territoire et son occupation par ceux qui devaient allégeance à leur gouvernement indiquent l'importance d'établir, par des objets naturels ou d'autres monuments, la ligne de démarcation entre le territoire soheté de la Russie et les possessions de la Grande Bretagne.

La région est, en ce moment, si peu d'habitants, que des conflits d'intérêts individuels et de juridiction ne sont pas probables, mais si le tracé de la ligne était renvoyé jusqu'à ce que la population vienne occuper le territoire, des querelles publiques entre voisins pourraient encore créer de l'antagonisme entre les deux gouvernements. Je vous recommande donc la nomination d'une commission qui agira de concert avec celle que l'Angleterre pourra faire choisir dans le but d'établir la ligne entre notre territoire d'Alaska et les possessions de la Grande-Bretagne.

Je vous ai recommandé, dans mon dernier message annuel, la législation qu'exigeait le traité conclu à Washington le 8 mai 1871 relativement aux pêcheries, ainsi qu'à d'autres rapports des Etats-Unis avec les possessions anglaises de l'Amérique du Nord dont la mise en exécution datera de l'adoption des lois nécessaires par la Grande-Bretagne et ses possessions.

Celles qu'n'avaient pas accepté les lois et pendant la session du Congrès, il s'est présenté une question qui, un instant, a fait douter si une mesure directe quelconque de la part du Congrès, dans le sens indiqué, deviendrait importante. La question, depuis lors, a été négligée, car j'ai reçu avis que le Parlement impérial et les législatures des provinces ont adopté des lois à l'effet d'exécuter le traité. Je vous recommande, conséquemment, d'en faire de même sans retard. Les deux commissions chargées de déterminer la ligne de séparation entre les Etats-Unis et les possessions anglaises, entre le Lac et les Montagnes Rocheuses, se sont organisées et ont commencé le travail. Il convient de prendre les mesures qui seraient de nature à hâter l'achèvement et l'établissement de la ligne. Je recommande donc ce but, qu'il soit voté une allocation suffisante.

Nos relations sont des plus amicales avec la France, notre plus ancienne alliée; avec la Russie, l'amie constante des Etats-Unis; avec l'Allemagne, dont le gouvernement et le peuple nous sont tellement sympathiques; avec toutes les autres puissances de l'Europe. Depuis mon dernier message, il y a eu échange de traités avec l'Autriche, l'empire d'Allemagne, au sujet de consuls et de marques de commerce; avec la Suède et la Norwège, relativement à la naturalisation. Tous ces traités ont été proclamés.

Le Congrès ayant, à sa dernière session, voté une allocation en vue des dépenses des commissaires des Etats-Unis au Congrès international de statistiques, siégeant à St-Pétersbourg, les copies officielles sont rendus dans cette dernière ville et ont assisté aux séances de ce corps. Leur rapport vous sera soumis en temps opportun.

Ce Congrès se réunit, par intervalles, d'environ trois années, et a tenu ses sessions dans plusieurs contrées de l'Europe. Je soumets à votre considération la convenance d'accepter une invitation au Congrès pour qu'il tienne sa prochaine réunion aux Etats-Unis. La célébration centenaire, qui doit avoir lieu en 1876, offrirait une occasion convenable pour une telle réunion; on fait des préparatifs pour l'exposition internationale qui doit avoir lieu l'année prochaine à Vienne sur une très grande échelle. La tendance de ces expositions est de favoriser la civilisation, l'élévation de l'industrie et du travail et l'accroissement du bien-être humain, aussi bien que les relations et les bons rapports entre les nations. Comme cette exposition est la première qui doive avoir lieu dans l'Europe orientale, on pense que les inventeurs et les manufacturiers américains seront prêts à profiter du temps qui leur est donné pour présenter leurs produits.

A la dernière session du Congrès, autorisation a été donnée pour nommer un ou plusieurs agents pour représenter ce gouvernement à l'exposition. L'autorité sinécuriales a été exercé, mais à défaut d'allocation il est à craindre que les importants bénéfices que l'occasion offre ne soient perdus en grande partie pour les citoyens des Etats-Unis.

Je recommande fortement le sujet à votre considération, et surtout qu'une allocation convenable soit faite pour aider les exposants américains. En addition à une allocation d'argent, je recommande que le Secrétaire de la marine soit autorisé à équiper deux navires pour transporter à Trieste ou dans le port le plus convenable les articles destinés à l'exposition.

Depuis votre dernière session, le Président de la République mexicaine, distingué par son haut caractère et par les services qu'il a rendus à son pays, est mort. Son successeur temporaire a été élu avec une grande unanimité par le peuple, ce qui est une grande preuve de confiance dans son patriotisme et dans sa sagesse, et l'on croit que les résultats prouveront qu'on n'a pas eu tort d'avoir cette confiance. Il est particulièrement désirable que les deux républiques fassent tout pour fortifier leurs relations de bon voisinage. Il est fort à regretter que des actes illicites aient été commis à travers la ligne des établissements sur la frontière entre notre territoire et celui du Mexique, et que des plaintes d'outrages commis envers des citoyens américains dans diverses parties du pays soient proférées.

La situation révolutionnaire dans laquelle la république voisine s'est trouvée si longtemps plongée a eu probablement contribué à ces troubles. Il faut espérer que le nouveau gouvernement fera cesser de troubles et en même temps ces causes de plaintes.

Les délibérations de la commission, en vertu de la convention du 1er juillet 1868, avec le Mexique, au sujet de réclamations mutuellement élevées par le Congrès, a eu obstacle pour la suppression du que, les deux gouvernements ont pris des mesures qui auront plein succès, ils l'espèrent.

Les commissaires qui, en vertu d'une résolution du Congrès, avaient été envoyés sur la frontière texienne ont fait une enquête active dans cette région. Leur investigation a été nécessairement incomplète, surtout parce que les allocations étaient limitées. Le Mexique de son côté a nommé une commission d'enquête qui, jusqu'ici, par annonce officiellement, mais la presse de ce pays dit qu'on désire une pleine investigation et la coopération de toutes les parties intéressées, qui sont prêtes à contourner à ce but. C'est pourquoi je recommande qu'une allocations spéciale soit faite aussitôt que possible pour mettre les commissaires des Etats-Unis à même de retourner à leurs travaux sans délai.

C'est avec regret que j'ai à vous annoncer la continuation des troubles dans l'île de Cuba. Aucun progrès vers la pacification de la partie insoumise de la population n'a été fait et on son côté l'insurrection ne gagne aucun avantage et ne paraît pas avoir plus d'élément de succès qu'il y a un an.

L'Espagne, d'autre part, n'a pas réussi à comprimer l'insurrection, et les parties belligérantes paraissent être dans la même situation qu'elles occupaient vis-à-vis l'une de l'autre, il y a longtemps. Cette lutte a déjà duré plus de quatre ans. Si ces closes ne se passaient pas dans notre voisinage, nous pourrions être indifférents pour le résultat, bien que l'humanité ait droit de le désirer partout, mais cela se passe à notre porte. Je ne puis douter que la continuation de l'esclavage ne soit une des fortes raisons pour la continuation de ces troubles. Un tel fait est terrible est la conséquence d'un mal terrible. L'abolition de l'esclavage et l'introduction d'améliorations dans l'administration du gouvernement à Cuba ne paraissent manquer de restaurer la paix et l'ordre. Il est à espérer que le gouvernement libéral actuel de l'Espagne adoptera volontairement ces vues.

La loi d'émancipation, qui fut votée il y a plus de deux ans, est restée sans exécution faute de règlement pour la mettre en vigueur. Ce n'a été qu'un faible pas vers l'émancipation, mais c'était la reconnaissance du droit; elle a été saluée comme telle, et a montré que l'Espagne était en harmonie avec les sentiments d'humanité, de justice et en sympathie avec les autres puissances du monde chrétien et civilisé.

Il y a quelques semaines, il a été question de négocier pour l'évention de la loi d'émancipation, ce qui prouve de la sincérité de l'intention où est le gouvernement actuel de mettre à effet la loi de 1870.

Je n'ai pas manqué de faire valoir toutes les considérations de sagesse, de politique et de justice en faveur d'un système plus efficace pour l'abolition d'un grand fléau qui opprime une race et qui est la cause de la lutte sanglante qui a lieu si près de nous. Je regrette que des citoyens des Etats-Unis en aient pu être saisis et que des gens qui prétendent être soient de grands détenteurs de ce qui est considéré comme propriété à Cuba, quand cette propriété est prohibée par les lois des Etats-Unis. Ils sont ainsi en insurrection contre l'esprit de nos institutions et contribuent au maintien de cette lutte odieuse et désolante.

Les relations avec la Turquie, depuis l'interprétation qui est maintenant déclarée non fondée d'avoir été de repré-sentant chargé de soumettre la question et de recevoir la décision,—si ce n'est en copie et l'a suivie dans toutes ses phases. J'a montré le zèle et l'énergie d'un patriote, et le succès lui est dû en grande partie.

L'Empereur, après un mûr examen, après avoir consulté patiemment les arguments et les chartes des parties, a, le 21 octobre dernier, décidé que l'assertion des Etats-Unis qui demandaient que la ligne fût tirée à travers la manche Haro s'accordait en tous points avec la véritable interprétation du traité de 1846. Des copies de ses jugements, des réponses de chacun des gouvernements et une traduction de la décision ont été remises. Cette décision confirme le titre des Etats-Unis à l'importante archipel situé entre le Continent et l'île Vancouver et que la Grande Bretagne réclamait depuis 25 ans. Depuis la ratification du traité, elle nous laisse, pour la première fois dans notre histoire, sans questions de bornes à discuter avec la Grande-Bretagne sur ce Continent. Je me crois tenu de reconnaître la promptitude avec laquelle le gouvernement de la Reine s'est conformé à la décision avant une demande de quelconque de la part des Etats-Unis, avant même qu'ils eussent reçu de l'Empereur la nouvelle officielle, la Reine avait ordonné l'départ des troupes, la cessation de toute réclamations, afin que les Etats-Unis restassent maîtres absolus du territoire.

Je suis heureux de pouvoir vous annoncer que l'ordre de Sa Majesté au sujet des troupes a été exécuté et que l'occupation militaire conjointe de San Juan a cessé. Les îles sont maintenant en la possession exclusive des Etats-Unis, ils maintenant nécessaire d'en achever le re-vé, de déterminer la ligne que doit traverser la manche Haro et sur laquelle la commission qui a tracé le reste de la ligne n'a pas pu s'accorder. Je recommande la nomination d'une commission qui devra s'occuper avec vele que pourrait désigner Sa Majesté. L'expérience des difficultés que présente la détermination de notre ligne admise après l'occupation du territoire et son occupation par ceux qui devaient allégeance à leur gouvernement indiquent l'importance d'établir, par des objets naturels ou d'autres monuments, la ligne de démarcation entre le territoire soheté de la Russie et les possessions de la Grande Bretagne.

La région est, en ce moment, si peu d'habitants, que des conflits d'intérêts individuels et de juridiction ne sont pas probables, mais si le tracé de la ligne était renvoyé jusqu'à ce que la population vienne occuper le territoire, des querelles publiques entre voisins pourraient encore créer de l'antagonisme entre les deux gouvernements. Je vous recommande donc la nomination d'une commission qui agira de concert avec celle que l'Angleterre pourra faire choisir dans le but d'établir la ligne entre notre territoire d'Alaska et les possessions de la Grande-Bretagne.

Je vous ai recommandé, dans mon dernier message annuel, la législation qu'exigeait le traité conclu à Washington le 8 mai 1871 relativement aux pêcheries, ainsi qu'à d'autres rapports des Etats-Unis avec les possessions anglaises de l'Amérique du Nord dont la mise en exécution datera de l'adoption des lois nécessaires par la Grande-Bretagne et ses possessions.

Celles qu'n'avaient pas accepté les lois et pendant la session du Congrès, il s'est présenté une question qui, un instant, a fait douter si une mesure directe quelconque de la part du Congrès, dans le sens indiqué, deviendrait importante. La question, depuis lors, a été négligée, car j'ai reçu avis que le Parlement impérial et les législatures des provinces ont adopté des lois à l'effet d'exécuter le traité. Je vous recommande, conséquemment, d'en faire de même sans retard. Les deux commissions chargées de déterminer la ligne de séparation entre les Etats-Unis et les possessions anglaises, entre le Lac et les Montagnes Rocheuses, se sont organisées et ont commencé le travail. Il convient de prendre les mesures qui seraient de nature à hâter l'achèvement et l'établissement de la ligne. Je recommande donc ce but, qu'il soit voté une allocation suffisante.

Nos relations sont des plus amicales avec la France, notre plus ancienne alliée; avec la Russie, l'amie constante des Etats-Unis; avec l'Allemagne, dont le gouvernement et le peuple nous sont tellement sympathiques; avec toutes les autres puissances de l'Europe. Depuis mon dernier message, il y a eu échange de traités avec l'Autriche, l'empire d'Allemagne, au sujet de consuls et de marques de commerce; avec la Suède et la Norwège, relativement à la naturalisation. Tous ces traités ont été proclamés.

Le Congrès ayant, à sa dernière session, voté une allocation en vue des dépenses des commissaires des Etats-Unis au Congrès international de statistiques, siégeant à St-Pétersbourg, les copies officielles sont rendus dans cette dernière ville et ont assisté aux séances de ce corps. Leur rapport vous sera soumis en temps opportun.

Ce Congrès se réunit, par intervalles, d'environ trois années, et a tenu ses sessions dans plusieurs contrées de l'Europe. Je soumets à votre considération la convenance d'accepter une invitation au Congrès pour qu'il tienne sa prochaine réunion aux Etats-Unis. La célébration centenaire, qui doit avoir lieu en 1876, offrirait une occasion convenable pour une telle réunion; on fait des préparatifs pour l'exposition internationale qui doit avoir lieu l'année prochaine à Vienne sur une très grande échelle. La tendance de ces expositions est de favoriser la civilisation, l'élévation de l'industrie et du travail et l'accroissement du bien-être humain, aussi bien que les relations et les bons rapports entre les nations. Comme cette exposition est la première qui doive avoir lieu dans l'Europe orientale, on pense que les inventeurs et les manufacturiers américains seront prêts à profiter du temps qui leur est donné pour présenter leurs produits.

A la dernière session du Congrès, autorisation a été donnée pour nommer un ou plusieurs agents pour représenter ce gouvernement à l'exposition. L'autorité sinécuriales a été exercé, mais à défaut d'allocation il est à craindre que les importants bénéfices que l'occasion offre ne soient perdus en grande partie pour les citoyens des Etats-Unis.

Je recommande fortement le sujet à votre considération, et surtout qu'une allocation convenable soit faite pour aider les exposants américains. En addition à une allocation d'argent, je recommande que le Secrétaire de la marine soit autorisé à équiper deux navires pour transporter à Trieste ou dans le port le plus convenable les articles destinés à l'exposition.

Depuis votre dernière session, le Président de la République mexicaine, distingué par son haut caractère et par les services qu'il a rendus à son pays, est mort. Son successeur temporaire a été élu avec une grande unanimité par le peuple, ce qui est une grande preuve de confiance dans son patriotisme et dans sa sagesse, et l'on croit que les résultats prouveront qu'on n'a pas eu tort d'avoir cette confiance. Il est particulièrement désirable que les deux républiques fassent tout pour fortifier leurs relations de bon voisinage. Il est fort à regretter que des actes illicites aient été commis à travers la ligne des établissements sur la frontière entre notre territoire et celui du Mexique, et que des plaintes d'outrages commis envers des citoyens américains dans diverses parties du pays soient proférées.

La situation révolutionnaire dans laquelle la république voisine s'est trouvée si longtemps plongée a eu probablement contribué à ces troubles. Il faut espérer que le nouveau gouvernement fera cesser de troubles et en même temps ces causes de plaintes.

Les délibérations de la commission, en vertu de la convention du 1er juillet 1868, avec le Mexique, au sujet de réclamations mutuellement élevées par le Congrès, a eu obstacle pour la suppression du que, les deux gouvernements ont pris des mesures qui auront plein succès, ils l'espèrent.

Les commissaires qui, en vertu d'une résolution du Congrès, avaient été envoyés sur la frontière texienne ont fait une enquête active dans cette région. Leur investigation a été nécessairement incomplète, surtout parce que les allocations étaient limitées. Le Mexique de son côté a nommé une commission d'enquête qui, jusqu'ici, par annonce officiellement, mais la presse de ce pays dit qu'on désire une pleine investigation et la coopération de toutes les parties intéressées, qui sont prêtes à contourner à ce but. C'est pourquoi je recommande qu'une allocations spéciale soit faite aussitôt que possible pour mettre les commissaires des Etats-Unis à même de retourner à leurs travaux sans délai.

C'est avec regret que j'ai à vous annoncer la continuation des troubles dans l'île de Cuba. Aucun progrès vers la pacification de la partie insoumise de la population n'a été fait et on son côté l'insurrection ne gagne aucun avantage et ne paraît pas avoir plus d'élément de succès qu'il y a un an.

L'Espagne, d'autre part, n'a pas réussi à comprimer l'insurrection, et les parties belligérantes paraissent être dans la même situation qu'elles occupaient vis-à-vis l'une de l'autre, il y a longtemps. Cette lutte a déjà duré plus de quatre ans. Si ces closes ne se passaient pas dans notre voisinage, nous pourrions être indifférents pour le résultat, bien que l'humanité ait droit de le désirer partout, mais cela se passe à notre porte. Je ne puis douter que la continuation de l'esclavage ne soit une des fortes raisons pour la continuation de ces troubles. Un tel fait est terrible est la conséquence d'un mal terrible. L'abolition de l'esclavage et l'introduction d'améliorations dans l'administration du gouvernement à Cuba ne paraissent manquer de restaurer la paix et l'ordre. Il est à espérer que le gouvernement libéral actuel de l'Espagne adoptera volontairement ces vues.

La loi d'émancipation, qui fut votée il y a plus de deux ans, est restée sans exécution faute de règlement pour la mettre en vigueur. Ce n'a été qu'un faible pas vers l'émancipation, mais c'était la reconnaissance du droit; elle a été saluée comme telle, et a montré que l'Espagne était en harmonie avec les sentiments d'humanité, de justice et en sympathie avec les autres puissances du monde chrétien et civilisé.

Il y a quelques semaines, il a été question de négocier pour l'évention de la loi d'émancipation, ce qui prouve de la sincérité de l'intention où est le gouvernement actuel de mettre à effet la loi de 1870.

Je n'ai pas manqué de faire valoir toutes les considérations de sagesse, de politique et de justice en faveur d'un système plus efficace pour l'abolition d'un grand fléau qui opprime une race et qui est la cause de la lutte sanglante qui a lieu si près de nous. Je regrette que des citoyens des Etats-Unis en aient pu être saisis et que des gens qui prétendent être soient de grands détenteurs de ce qui est considéré comme propriété à Cuba, quand cette propriété est prohibée par les lois des Etats-Unis. Ils sont ainsi en insurrection contre l'esprit de nos institutions et contribuent au maintien de cette lutte odieuse et désolante.

Les relations avec la Turquie, depuis l'adhésion à ce sujet et j'ai recommandé de toute législation pour dénoncer en tout ou en moins pour décourager les citoyens américains d'avoir des esclaves.

J'ai le plaisir d'annoncer que les ratifications des conventions conclues sous les auspices de ce gouvernement entre l'Espagne d'une part et les républiques alliées du Pacifique de l'autre, pour un armistice ont été échangées. On espère que cela pourra être suivi d'une paix permanente entre les mêmes parties. Le différend qui dans un temps a menacé le maintien de la paix entre le Brésil et la République Argentine, est en voie d'ajustement et avec ces trois contrées comme avec les républiques de l'Amérique du centre nous continuons à avoir les relations les plus amicales.

C'est avec regret cependant que j'annonce que le gouvernement de Venezuela n'a pas fait d'autres payements en vertu de la convention du 25 avril 1866. Cette république paraît disposée sur d'autres points présentée comme telle. Il est présumable des lors qu'elle ne tardera pas à reprendre le service régulier de sa dette aux Etats-Unis. Cette dette ayant été solennellement reconnue dont avoir la préférence sur d'autres dettes étrangères d'une autre origine et contractées d'une autre manière.

Ce sujet est encore recommandé à l'attention du Congrès, pour telle mesure qu'il jugera devoir prendre.

Nos relations avec le Japon restent les mêmes. Une ambassade imposante de ce pays m'impressionné et progressif est en visite aux Etats-Unis, mais elle est sans pouvoir pour signer un traité. Il faut espérer cependant que l'échange d'opinions, qui a eu lieu pendant son séjour dans ce pays, a conduit à une appréciation mutuelle des raisons demandant la révision des traités existants dans l'intérêt des deux nations.

Je renouvelle la recommandation que j'ai faite il y a un an dans le but de donner de l'importance à nos relations diplomatiques avec le Japon et la Chine, et d'y ajouter à leur efficacité, et de maintenir le haut rang qu'elles occupent depuis longtemps. Cette action est devenue plus que jamais nécessaire